

Comment est calculé l'index de l'égalité femmes-hommes ?

L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de **5 indicateurs** notés sur **100 points** qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Chaque indicateur est pondéré et mesuré sous forme de note. La somme de ces notes permet de calculer l'index. Si la note globale est inférieure à 75 sur 100, l'entreprise aura 3 ans pour mener des actions correctives.

Les 5 indicateurs :

1. **Ecart de salaire entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables**

Cet indicateur représente **40 points** qui sont obtenus lorsqu'il y a 0 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes à poste et âge comparables. L'indicateur compare les rémunérations moyennes des femmes et des hommes, incluant les primes de performance et les avantages en nature. Seules sont exclues les primes liées aux conditions de travail (primes de nuit, heures supplémentaires...) et les indemnités de départ et de précarité.

2. **Répartition des augmentations entre les femmes et les hommes**

Cet indicateur représente **20 points**. Le nombre maximum de points est accordé si l'entreprise a augmenté autant d'hommes que de femmes, à 2 % près ou à 2 personnes près.

3. **Répartition des promotions entre les femmes et les hommes**

Le nombre maximum de points (**15 points**) est accordé si l'entreprise a promu autant d'hommes que de femmes, à 2 % près ou à 2 personnes près.

4. **Augmentations au retour de congé de maternité**

Cet indicateur est calculé dès lors que des augmentations ont été données pendant que des personnes étaient en congé maternité, il représente **15 points**.

5. **Au moins 4 femmes dans les 10 plus hautes rémunérations**

Cet indicateur représente **10 points**.